



# Jeux Olympiques Paris 2024

*Information aux membres du Réseau de Confiance*

26 JUILLET - 11 AOÛT 2024  
JEUX DE LA XXXIII<sup>e</sup> OLYMPIADE DE PARIS 2024

AUGUST 28<sup>th</sup> - SEPTEMBER 8<sup>th</sup> 2024  
PARIS 2024 PARALYMPIC GAMES

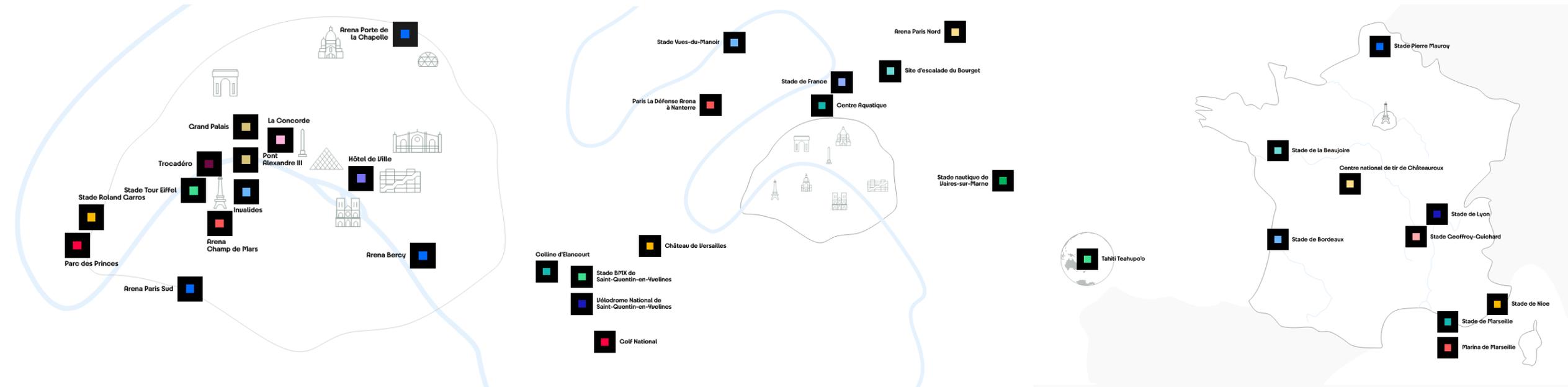
# Les dates et les sites



Pour la première fois depuis 100 ans (JO Paris 1924), les Jeux Olympiques (JO) ont lieu à Paris.



Les épreuves se déroulent dans Paris, en Ile-de-France et en région.

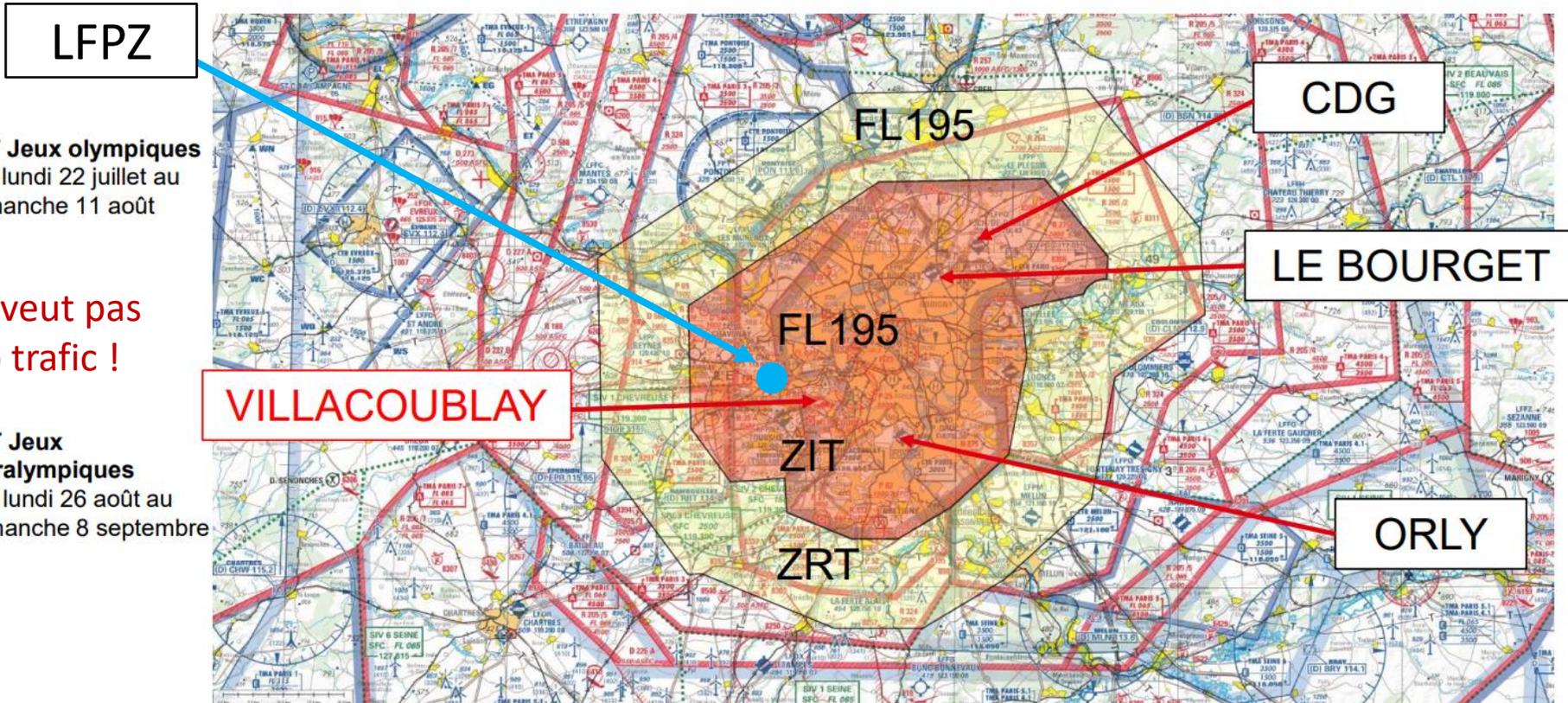


# Les JO et l'Aviation Légère

Depuis 18 mois, les différents acteurs sont réunis pour discuter de la possibilité de faire cohabiter cet événement planétaire avec notre aviation légère pendant la période des Jeux.

Il s'agit de trouver l'équilibre entre sûreté, sécurité et maintien de l'activité... cela conduit à la création autour de Paris de zones à statut particulier permettant de contrôler ou de limiter le trafic.

## Activés H24



LFPZ

ZIT Jeux olympiques  
Du lundi 22 juillet au  
dimanche 11 août

/!\ ZIT ne veut pas  
dire zéro trafic !

ZIT Jeux  
paralympiques  
Du lundi 26 août au  
dimanche 8 septembre

CDG

LE BOURGET

VILLACOUBLAY

FL195

ZIT

ZRT

ORLY



# Zoom sur les itinéraires pour Saint-Cyr

Les itinéraires d'entrée et de sortie pour Saint-Cyr sont assez classiques et simples à suivre pour nous, avec quelques ajustements par rapport à nos habitudes de sortie en vol Local.

**Attention, ils sont à sens unique :** on sort au Nord, on rentre à l'Ouest.  
**Pas de vol local ou d'exercice avant la sortie ou après l'entrée.**

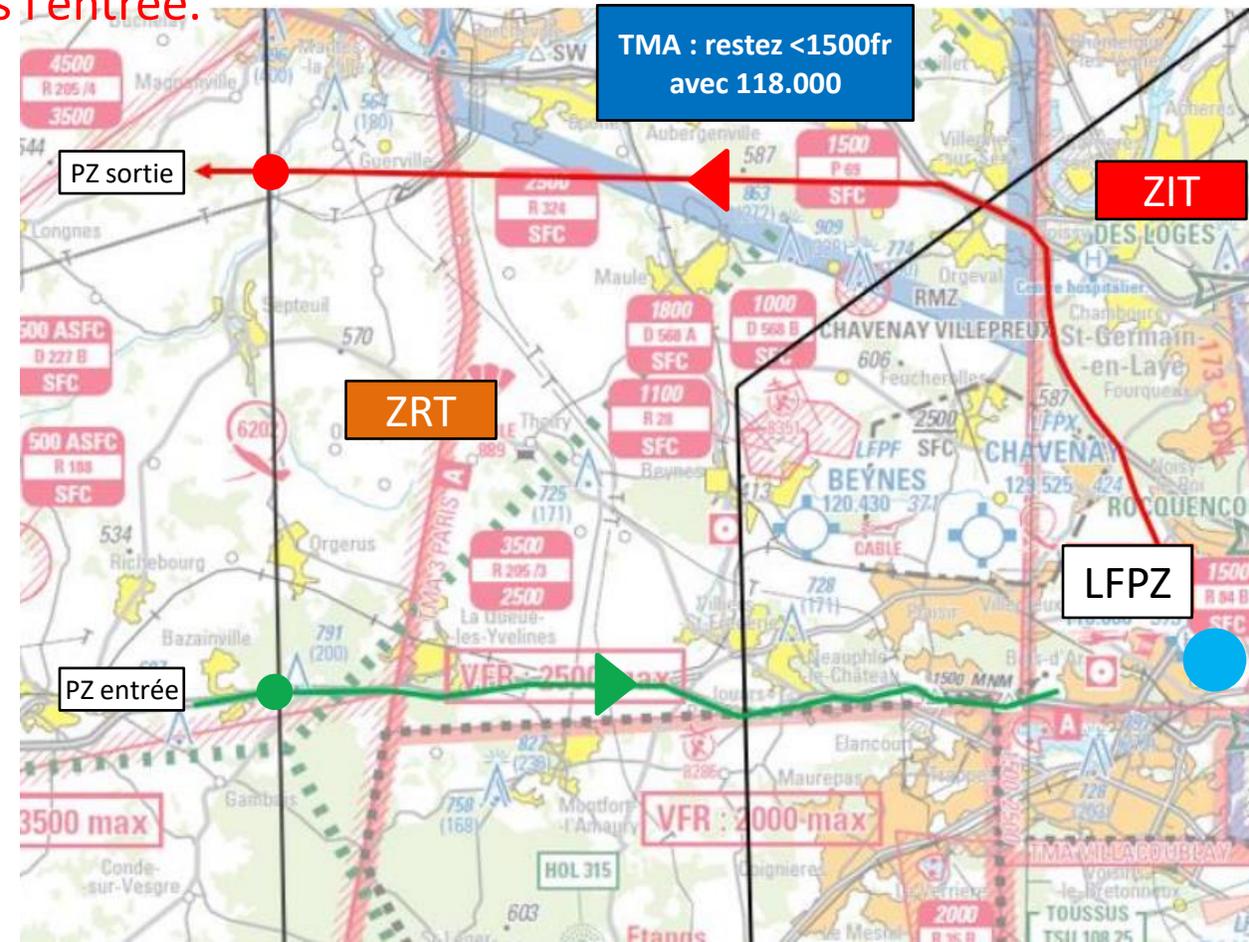
## Itinéraire de sortie :

Sortie nord aéroport.  
Suivre l'autoroute A13 jusqu'au nord d'Orgeval.  
Rester sous la TMA du Bourget, en contact avec la Tour de LFPZ.  
Prendre une RM 270° pendant 11NM jusqu'au point de sortie.  
Point de sortie : Travers sud de Mantes-la-Jolie.

## Itinéraire d'entrée :

Point d'entrée : RN12 travers Bazainville.  
Suivre la RN12 en restant au sud de La-Queue-les-Yvelines et Neauphle-le-Château  
Entrez à 2500ft pour capter la Tour de LFPZ avec qui vous restez.  
Intégration via l'itinéraire d'arrivée ouest.

En l'absence de services ATS, activité suspendue.



# Le Réseau Local de Confiance



Pour permettre les vols, les autorités demandent que soient présentes systématiquement sur le terrain :

- un contrôleur
- un membre du réseau local de confiance

**Le Réseau Local de Confiance** est constitué de plusieurs bénévoles, proposés par les entités aéronautiques des aérodromes (Clubs, GUAS, sociétés, privés).

Ils ont 5 rôles à assurer :

- 1 Être en support des autorités pour toute demande
- 2 Être le point de contact quotidien pour d'ADP<sup>1</sup>
- 3 Remonter des événements inhabituels aux autorités
- 4 Être présent sur site dès que des vols sont opérés
- 5 Coordonner les demandes de vols des usagers<sup>2</sup>

**PAS DE RESEAU LOCAL → PAS DE VOLS !**

C'est du bénévolat, aucun contrôle des identités, des vols.

**157 Créneaux de 2h  
pris par 43 bénévoles  
MERCİ A EUX !!**

1: Sur ses terrains, ADP centralise les intentions de vol via un site web unique.

2: Afin d'assurer la sécurité des vols compte tenu des itinéraires imposés, un nombre maximum de mouvement sera prévu, en cas de dépassement identifié, un arbitrage sera effectué par les membres du Réseau Local de Confiance.

# Concrètement, comment voler ?



**8 points clés** pour pouvoir voler durant la période des JO / JOP à Saint-Cyr :

- 1 Je suis connu de mon Club et j'ai accepté que mes **données personnelles** et celles de mes passagers soient **transmises pour vérification** aux autorités (au plus tard à J-7 de mon vol).
- 2 Je **planifie mon vol entre J-14 et J-7**, en regardant les périodes ouvertes aux vols, et je le **déclare** sur le **site web** dédié d'ADP (**les FI peuvent déclarer les vols de leurs Elèves**).
- 3 **A J-1** je suis notifié si **mon vol** a été **accepté**. J'obtiens un **numéro d'autorisation** que je devrai donner au premier contact au Contrôle, un code **Transpondeur** et un **créneau d'1h de départ et d'arrivée**.
- 4 **Le jour J**, sauf pour les TDP, je dépose **un Plan de Vol**. J'ai ma **pièce d'identité** déclarée et en cas de changement d'avion, je peux partir en le notifiant au réseau de confiance, et au Contrôle.
- 5 **Je pars et reviens** dans le **créneau horaire** qui m'est attribué (ex. départ entre 8h et 9h, retour entre 18h et 19h).
- 6 Lors de mon vol, **je reste en contact** avec la **Tour pendant mon transit** (sortie / entrée) et j'affiche le **code Transpondeur** qui m'a été donné. Je respecte l'ensemble des règles classiques (Air, Club).
- 7 **Je suis** scrupuleusement les **trajectoires d'entrée / sortie publiés** et je n'effectue **pas de vol Local** ou de **manœuvre** jusque à la sortie et depuis l'entrée.
- 8 **Je PROFITE de mon vol**, parce que c'est quand même super **COOL de VOLER !!!**

# Zoom: la note du GUAS

La note publiée par Rémi le 30 juin 2024 récapitule les éléments essentiels et suffisants pour les pilotes.



Saint-Cyr-l'Ecole, le 30 juin 2024

Ensemble des usagers de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

A tous les usagers de l'aérodrome

**Objet : Comment voler pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)**

Chers amis Pilotes, Elèves-Pilotes, Instructeurs et Dirigeants de la plate-forme,

Les mesures impactant les activités aéronautiques durant les JOP de Paris 2024 (du 22/07 au 11/08, puis du 26/08 au 08/09) sont désormais connues.

Oui, vous pourrez voler pendant les JOP à condition de le faire en dehors des horaires en rose sur le tableau en Annexe 1 (ce sont essentiellement les jours de compétition équestre).

**Non**, vous n'êtes pas obligé(e) de vous déclarer deux mois avant un vol, 7 jours suffiront.

Oui, vous pourrez emmener des passagers à votre bord du moment qu'ils sont agréés, comme vous-même, par l'autorité de sûreté.

**Non**, vous n'aurez pas le droit d'aller n'importe où, par exemple un vol de Saint-Cyr à Toussus par l'itinéraire habituel sera interdit.

Oui, les activités école y compris les tours de pistes seront autorisées.

A faire dès à présent si vous souhaitez voler pendant les JOP

Consultez les Sup Aip n°095/24 et 096/24 relatifs à la cérémonie d'ouverture du 26 juillet d'une part, à l'ensemble de la période des Jeux d'autre part.

Reportez sur vos cartes aéronautiques les limites des zones spécifiques ZIT COUBERTIN et ZRT JOP ainsi que les itinéraires de sortie et de rentrée à Saint-Cyr tels que décrits en page 16 du Sup Aip 096/24 (voir aussi page 3 de la présente note).

Revoyez si nécessaire les étapes du dépôt d'un plan de vol (recensez les caractéristiques de vitesse, autonomie, équipement, couleurs et marques, etc. de vos avions habituels). Consultez au besoin un instructeur.



GUAS  
Bureau R  
Aérodrome  
78700 Saint-Cyr-l'Ecole  
www.guas-se-nc-cy.com  
ntc.guas-se-nc-cy.com

Page 1 / 6

A consulter également la **notice TEM** rédigée par Jean-Pierre Delmas (CNFAS)

Sécurité des vols

JOP 2024 - Zones ZRT/ZIT

Recommandations

**ZRT et ZIT liées aux JOP 2024**  
**Notice à l'attention des RP, FI, Dirigeants ...**  
*(Peut être enrichie par des compléments propres au club)*

**TEM - Erreurs et Menaces propres aux ZRT-ZIT JOP 2024**

Les vols à proximité des ZRT-ZIT ou dans les corridors de transit, ne font appel qu'à des compétences habituelles du vol à vue, pour un pilote breveté.  
Mais, la charge de travail est supérieure à la normale.

**1° Trajectoires inhabituelles**  
Inhabituelles mais à suivre avec rigueur, sous peine d'être considéré comme une menace.

**Mesures d'atténuation** : Préparation au sol approfondie, découverte en double commande si besoin, copie papier des cheminements à portée de main en vol.

**2° Procédures d'interception**  
Si approché par un avion ou hélicoptère de l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE), répondre rapidement et clairement par radio, par geste ou manœuvre conventionnelle, sous peine d'être considéré comme une menace.

**Mesures d'atténuation** :

- Répétition au sol de la phraseologie, codes de détresse<sup>1</sup>, manœuvres propres aux interceptions.
- Aide-mémoire à portée de main en vol.

**3° Partie ou Altération frauduleuse, du signal GPS**

**Causes habituelles de défaillance des aides GPS :**

- a) **Disparition du signal ou Plantage** des tablettes/smartphones et/ou de leurs applications.  
Temps de reboot trop long, rapportés à la proximité avec la ZRT-ZIT. Chaque minute compte quand on est incertain de sa position et qu'il est question d'interception.
- b) **Erreurs de saisie** ou de paramétrage de l'équipement (EPI, APPs sur tablette/smartphone).

**Nouvelle menace :**

- c) **Altération frauduleuse** du signal GPS.

Erreurs de saisie et Altérations, sont particulièrement sournoises :

- Pas d'alarme affichée à l'écran.
- Risque d'écarts de trajectoire considérés comme une menace.

Probabilités de **Disparition** ou **Altération** du signal, annoncées comme plus élevées pendant les JOP.

**Mesures d'atténuation** : Suivi rigoureux au cap, à la montre et par repérage visuel des points au sol.

**Pilotes Informés, Prudents, Précis**

Informé	Prendre connaissance de toute l'information aéronautique disponible
Prudent	Passer au large des ZRT-ZIT. (Un minimum de 5 NM est conseillé) Disposer d'une carte papier à jour Le soir de la cérémonie d'ouverture des Jeux, la ZIT est de 80 NM de diamètre autour de Paris. A titre indicatif, en PI, un fichier kmj, avec ligne jaune à 5 nm approximativement de la ligne rouge de la ZIT, pour afficher sur Google Earth, lors de la préparation de vol.
Précis	Conduire la navigation, avec un suivi rigoureux au cap, à la montre et par repérage visuel des points au sol Attention notamment aux risques de disparition et/ou d'altération frauduleuse du signal GPS

<sup>1</sup>Moins minutotechnique. De l'avant vers l'arrière, selon l'origine du problème, vu du pilote. Panne sous capot moteur ? 7700. Panne radio sur planche de bord ? 7600. Siège arrière occupé par pas mal intentionné ? 7500.

JOP2024-Notice TEM p.00x

p. 1/2



# Zoom: le pré-criblage



- La collecte des informations requises pour l'agrément des équipages basés et leur transmission à la GTA et au C3MOA est prévue à l'article 1.5.12 du protocole entre les acteurs de l'activité aérienne dans le cadre de l'activation des ZIT Coubertin et ZRT JOP. Il s'agit d'une attribution des réseaux de confiance.
- Cette demande d'agrément est effectuée par chaque pilote auprès des réseaux de confiance dont il dépend afin de faciliter le traitement ultérieur des intentions de vols.
- **Elle n'est impérative que pour voler de/vers Issy les Moulinaux (LFPI) et les sociétés ou organismes réalisant des missions potentiellement non planifiables (SAMU, SEC CIV, etc.).**
- **50 personnes ont à ce jour fait cette démarche à LFPZ.**
- Les informations nécessaires :

NOM	ADRESSE ELECTRONIQUE
PRENOM	TELEPHONE PORTABLE
DATE DE NAISSANCE	AFFILIATION(SOCIETE / AERoclUB)
LIEU DE NAISSANCE	AERONEF UTILISE ET IMMATICULATION (SI PILOTE PRIVE)
DEPARTEMENT DE NAISSANCE	

# Zoom: le process d'autorisation des vols

- **J-14 à J-7** Sur les terrains ADP **dépôt des intentions** sur un **site web**,  
Sur les autres terrains via le mail des réseaux de confiance communiqué dans l'AIC.
- **J-7 à J-4** Le **réseau de confiance optimise les demandes de vol** avant de les transmettre au C3MOA.
- **J-4 à J-1** La **GTA crible pilotes et passagers** et le **C3MOA valide** ou refuse les vols.
- **J-1 12h** Le **C3MOA communique les vols autorisés**, leurs horaires et les codes transpondeurs.

**Les vols peuvent être suspendus** à tout instant pour des raisons de sûreté, les **vols verts** (loisir VFR) sautent en premier, puis les **jaunes** (instruction).  
Notez également que les heures de contrainte des épreuves restent théoriques et sujettes à modification dû à la météo ou tout autre raison...

NE PAS RÉPONDRE À CE MAIL  
SI BESOIN, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE RÉSEAU DE CONFIANCE

Madame, monsieur

Dans le cadre du dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) lié à la protection des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et conformément aux conditions de pénétrations de la ZIT Coubertin et ZRT JOP, votre demande de vol n° (colonne A) pour la journée du (colonne E), concernant l'aéronef immatriculé (colonne F) a été autorisée :

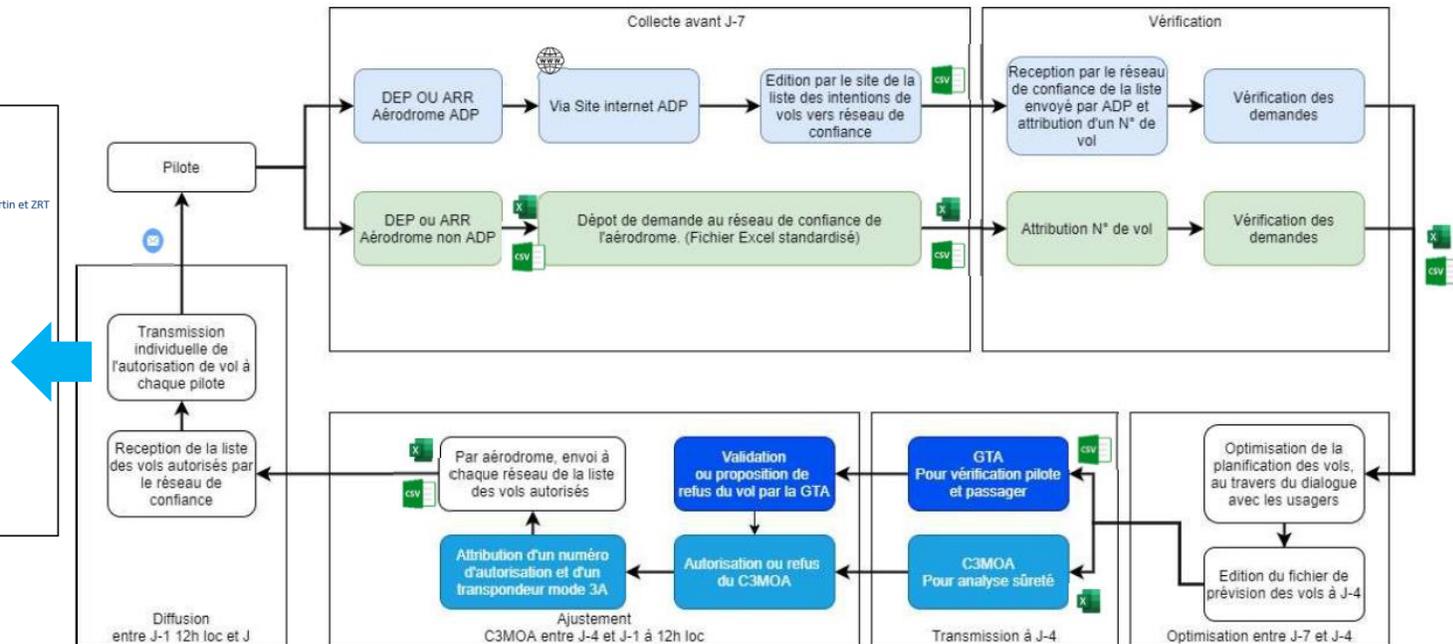
- créneau horaire: colonne H
- numéro d'autorisation : colonne C
- code transpondeur 3/A : colonne D
- code couleur nature d'activité: colonne B

Veuillez-vous assurer de :

- déposer un plan de vol (sauf tour de piste) ;
- mentionner obligatoirement le numéro d'autorisation en case 18 du plan de vol ;
- vérifier que chaque personne embarquée, équipage compris, soit en possession d'une pièce d'identité ;
- informer systématiquement le réseau de confiance local en cas de changement d'une ou plusieurs des informations contenues dans votre intention de vol ;
- vous conformer aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- suivre les instructions des organismes ATS.

En fonction du contexte sécuritaire en Ile-de-France, votre autorisation de vol peut être annulée à tout moment.  
Bon vol.

Centre de coordination civil-militaire des opérations aériennes (C3MOA)  
Tél : +33-(0)1 41 44 59 98 ou +33-(0)1 41 44 59 96 ou +33-(0)6 16 33 92 09  
E-mail : [c3moa-jo.paris.fct@def.gouv.fr](mailto:c3moa-jo.paris.fct@def.gouv.fr)



# Zoom: le site web ADP

- Disponible à l'adresse <https://Groupe-ADP-declaration-vols-AAG.softtr.app>, une intention pour les séances de TDP, une intention pour une sortie et une intention pour une entrée.



**Déclaration d'intention de vol**

Vous allez procéder à une déclaration d'intention de vol. Attention, vous devrez renseigner les informations sur vos passagers avec nom, prénom et date de naissance.

[Déclaration d'intention de vol](#)



● Aérodrome de Saint-Cyr

**Aérodrome de Saint-Cyr - 22/07/2024 - 08:00 / 09:00**

Mouvement(s) disponible(s): 11 sur 11  
Mouvement(s) en surbooking: 0

- Le nombre de vol est limité à LFPZ, **11 intentions par heure** (eg. 5 vols locaux et 1 TDP), **22/h entre 14h et 16h**.
- Les avions en **TDP** sont limités à **2 par heure**
- **Une liste de « surbooking »** permettra d'optimiser le remplissage des créneaux

Informations - Pilote

**Attention : le nom et le prénom doivent avoir la même orthographe que sur les documents d'identité. Et être écrit en LETTRES CAPITALES.**

Commandant de bord - PRÉNOM \*  
Indiquer seulement le 1er prénom

Commandant de bord - NOM \*  
Indiquer le nom de naissance

Commandant de bord - Mail \*  


Commandant de bord - Date de naissance \*  
DD/MM/YYYY 

Commandant de bord - Numéro de téléphone \*  


Aéroclub de rattachement

Nature du document d'identité qui sera présenté aux autorités le jour du vol \*

Nombre de passager(s)

Choisissez le nombre de passager(s) \*  
Nombre de personnes à bord en plus du commandant de bord. Incluant les élèves pilotes, les baptêmes...

0 1 2 3 4 5 6 7 8

Passager 1

Passager 1 - NOM \*  
Indiquer le nom de naissance

Passager 1 - PRÉNOM \*  
Indiquer seulement le 1er prénom

Passager 1 - Date de naissance \*  
DD/MM/YYYY 

Informations - Appareil

Type d'aéronef  
Avion

Votre aéronef est équipé d'un transpondeur \*  
 Oui  Non

Compléments d'informations

Rattachement de l'aéronef \*  
 Aéronef d'un club  Aéronef privé

Immatriculation de l'appareil \*

Type d'aéronef (Si ULM : ZZZZ) \*  
Inscrire le code OACI de l'appareil (identique à la case 9 du plan de vol)

Informations - Vol

Type de mouvement \*  
Départ de l'aérodrome

**Aérodrome choisi**  
Le slot choisi ci-dessous est définitif.  
En cas questi **Aérodrome de Saint-Cyr-l'École - 28/06/2024 - 08:00 / 09:00**

Aérodrome de Paris - Saclay - Versailles - 28/06/2024 - 07:00 / 08:00

Pour votre demande d'ARRIVÉE, veuillez effectuer une autre demande de vol

[Envoyez votre déclaration d'intention de vol](#)

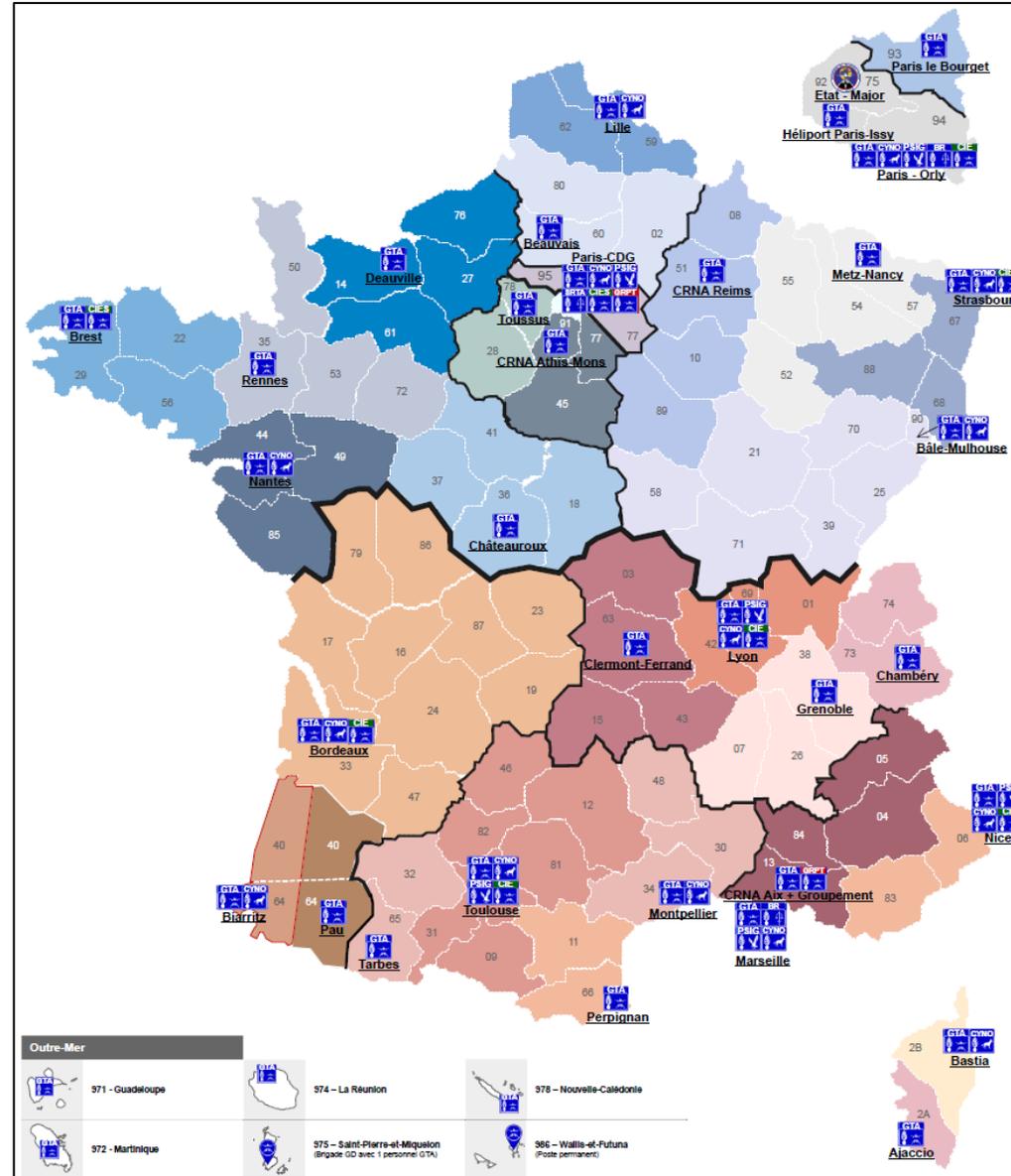
# Zoom: les « Stop Sûreté »



- Les vols entrant dans la ZIT doivent normalement passer par un « **Stop Sûreté** » (vérification d'identité par la GTA) via une **escale à LFPM ou LFPT** avant de se diriger vers le terrain de destination (3 intentions à déclarer).
- Cependant, plusieurs dérogations existent pour les Aéronefs basés à LFPZ et qui permettent un **retour direct vers LFPZ** (moyennant bien sûr une autorisation de vol) :
  - Vol aller avec un aéronef basé ou assimilé depuis un aéroport en ZIT/ZRT + Vol retour **le jour même** avec les mêmes personnes à bord, avec possiblement changement de pilote aux commandes
  - Vol aller avec un aéronef basé ou assimilé depuis un aéroport en ZIT/ZRT + Vol retour **un autre jour** avec les mêmes personnes à bord ou avec des PAX et membres d'équipage en plus ou en moins si décollage du vol retour **depuis un terrain sur lequel la GTA est présente** et un contrôle de sûreté a été effectué par la GTA au niveau du terrain de décollage
- Notez qu'un vol Aller / Retour dans la même journée **peut déposer** (mais pas prendre) **un ou plusieurs passagers** à l'extérieur de la ZIT/ZRT et **revenir directement à LFPZ sans passer par LFPM ou LFPT** (moyennant bien sûr une autorisation de vol et la déclaration des identités des passagers)

# Zoom: les « Stop Sûreté »

## Terrains avec GTA pour effectuer les vérifications au départ



# Zoom: les impondérables



- Une autorisation est valable pour un créneau horaire prédéfini, mais **un décalage sur la même journée** ne nécessite pas l'obtention d'une nouvelle autorisation : **l'autorisation reste valable**, mais sans garantie à priori que le vol pourra être pris en compte, si décalé sur un autre horaire (cas des problèmes météo). Le vol sera à priori accepté, sans nécessiter de solliciter de nouvelle autorisation, mais pourra faire l'objet de délai supplémentaire en fonction du trafic et de la capacité ATC à l'intégrer dans le trafic. Ce potentiel risque d'attente est à prendre en compte à la planification du vol.
- Les créneaux horaires proposés pour LFPZ sont soumis aux **horaires effectifs des épreuves des JOP**. **Un décalage des horaires des épreuves** pourra entraîner des demandes de décalage d'horaires de vols, voire l'annulation d'autorisations précédemment données. Le contrôle aérien, les pilotes et les réseaux de confiance concernés seront immédiatement informés de la situation, en cas de décalage d'horaires d'épreuves décidé post-autorisations. La situation en temps réel sera traitée par le contrôle aérien. Les pilotes sont fortement incités à identifier un terrain de déroutement hors ZIT/ZRT, afin de palier toute impossibilité de pénétrer dans la ZIT/ZRT.
- Dans le cas des vols de voyage, qui à leur retour programmé (intention / agrément) se retrouveraient confrontés à des **situations de météorologie défavorable**, et devraient ainsi repousser leur retour au lendemain (décalage de vols du fait de la météorologie), ces cas seront traités en temps réel par le C3MOA, **via le réseau de confiance**. En tous les cas, **il ne sera pas demandé d'attendre 7 jours avant fourniture d'une nouvelle autorisation**. La sécurité doit primer et les pilotes prendre garde à tout « objectif destination ».

**Pour toute question,  
une seule adresse:**

**[rzo.confiance.lfpz@gmail.com](mailto:rzo.confiance.lfpz@gmail.com)**

